

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Procès-verbal des délibérations de la session ordinaire du 4 février 2013, tenue au Centre communautaire, situé au 405 rang Sainte-Marie, Milan, à 19h30.

Présences : Louiselle Rouillard, Linda Therrien, Jacques Proteau, Gaston Denis, Maurice Proteau et Richard Nadeau.

Ils forment quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Claude Turcotte. Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Françoise Richard, agente de bureau, est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session ordinaire.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 14 et du 21 janvier 2013.
4. Rapport des élus municipaux.
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
6. Questions du public.
7. Administration :
  - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - Adoption des dépenses.
  - Soumissions : achat de couteaux
  - Formation ADMQ : Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et négocier les contrats municipaux, Frontenac.
  - Formation WEB sur la production des T-4 et Relevé 1.
  - Biblio de Milan : rapport financier et soutien aux organismes.
  - Appui à la Journée de la persévérance scolaire.
8. Adoption du deuxième projet du Règlement no. 2013-73.
9. Vente pour défaut de paiement de taxes (résolution pour entreprendre les procédures).
10. Entente de service incendie avec la municipalité de Nantes.
11. Entente de service avec la Ville de Lac-Mégantic : incendie, sauvetage en milieu forestier, en hauteur, en espaces clos, sauvetage nautique ou une intervention pour matières dangereuses.
12. Désignation de la personne responsable aux fins de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.
13. Désignation d'un fonctionnaire adjoint aux fins de l'application du Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2002-14.
14. Nomination des comités.
15. Indexation de l'échelle salariale.
16. Demande de retrait d'adhésion à l'assurance collective.
17. Assurance collective : nomination d'un mandataire.
18. Calendrier des sessions ordinaire du conseil municipal.
19. Demande de changement de statut pour la vidange de l'installation septique.
20. Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.
21. Rapport de mesures d'urgence.
22. Programme de soutien à l'action bénévole.
23. Varia.
24. Correspondance.
25. Levée de la session ordinaire.

**PROCÈS-VERBAL**

1. Ouverture de la session ordinaire.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session ordinaire soit ouverte.

**Adoptée.**

- 2013-02-4525 2. Adoption de l'ordre du jour.  
Sur proposition régulière, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté.  
**Adoptée.**
- 2013-02-4526 3. Adoption des procès-verbaux du 14 et du 21 janvier 2013.  
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 14 et du 21 janvier soient adoptés.  
**Adoptée.**
4. Rapport des élus municipaux.  
Rapport de Monsieur Claude Turcotte, maire.
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.  
Reporté.
6. Questions du public.  
Demande d'information du comité de la Coopérative de solidarité des hauts sommets de Milan. Demande de transmission du certificat de conformité de la MRC du Granit du règlement no-2012-73
7. Administration :
- Dépôt de l'état des revenus et dépenses.**
- Adoption des dépenses.**
- 2013-02-4527 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient adoptées. Administration : chèque no. 1732 à 1764 Salaires : chèque no.639 à 657.  
**Adoptée.**
- Soumissions : achat de couteaux**
- # 1 Soumissions : lame 1 x 8 x 48 po. top punch (1 set = 3 lames)**
- Équipement Sigma : 143.60\$ / unité (taxes en sus) x3 (430.81\$)  
Robitaille Équipement : 151.00\$ / unité (taxes en sus) x3 (453.00\$)  
Groupe Déziel : 175.00\$ / unité (taxes en sus) x3 (525.00\$)
- # 2 Soumissions : lame ¾ x 8 x 48 po. top punch (1 set = 3 lames)**
- Équipement Sigma : 143.60\$ / unité (taxes en sus) x3 (430.81\$)  
Robitaille Équipement : 110.00\$ / unité (taxes en sus) x3 (330.00\$)  
Groupe Déziel : 130.00\$ / unité (taxes en sus) x3 (390.00\$)
- # 3 Soumissions : lame ¾ x 8 x 12 pi. top punch (1 set = 1 lame)**
- Équipement Sigma : 430.81\$ / unité (taxes en sus) x1 (430.81\$)  
Robitaille Équipement : 330.00\$ / unité (taxes en sus) x1 (330.00\$)  
Groupe Déziel : 261.54\$ / unité (taxes en sus) x1 (261.54\$)
- 2013-02-4528 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Équipement Sigma, pour l'achat de lames 1 x 8 x 48 po. top punch au coût de 143.60\$ / unité (taxes en sus).  
**Adoptée.**
- Formation ADMQ :** Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et négocier les contrats municipaux, Frontenac.
- 2013-02-4529 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'entériner l'inscription à la formation de l'ADMQ devant avoir lieu à Frontenac.  
**Adoptée.**

- 2013-02-4530                   **Formation WEB sur la production des T-4 et Relevé 1.**  
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la formation sur la production des T-4 et Relevé 1 sur Web.  
Adoptée.
- 2013-02-4531                   **Biblio de Milan : rapport financier et soutien aux organismes.**  
Sur proposition, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de 200.00\$ en don à la bibliothèque de Milan.  
Adoptée.
- 2013-02-4532                   **Appui à la Journée de la persévérance scolaire.**  
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'appuyer La journée de la persévérance scolaire.  
Adoptée.
8.   **Adoption du deuxième projet du Règlement no. 2013-73.MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1-2-P ET A-1-13-P, RANG WG, CANTON DE WHITTION ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES TEMPORAIRES ET ABROGEANT TOTALEMENT LE RÈGLEMENT NO. 2011-70 AVEC LES MODIFICATIONS SUIVANTES : Retirer les articles 5, 6, 7 et 8 relativement à l'abattage d'arbres.**

2013-02-4533

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no. 2005-32;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur d'un tel règlement :

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Milan adopte le deuxième projet de règlement no. 2012-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1-2-P ET A-1-13-P, RANG WG, CANTON DE WHITTON, ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES, avec les modifications suivantes :

- Retirer les articles, 5, 6, 7 et 8 relativement à l'abattage d'arbres et les normes relatives aux rives et que le règlement 2012-73 se lise tel que ci-dessous au long reproduit.
- **QUE** les procédures nécessaires à l'adoption finale de ce règlement soient entreprises et que lorsque ces procédures seront complétées, que ce règlement soit soumis à la Municipalité RÉGIONALE DE Comté du Granit pour analyse de sa conformité au schéma d'aménagement.  
**Adoptée.**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

---

**RÈGLEMENT NO 2012-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-32 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-12 AVEC LES LOTS A-1-2-P ET A-1-13-P, RANG WG, CANTON DE WHITTON, ET INCLURE DES NORMES RELATIVES AUX ROULOTTES TEMPORAIRES ET ABROGEANT TOTALEMENT LE REGLEMENT 2011-70.**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Milan a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 2005-32 qui est entré en vigueur le 19 mai 2006 ;

ATTENDU QUE le conseil désire créer la zone M-12 avec les lots A-1-2-P et A-1-13-P, Rang WG, Canton de Whitton, afin d'y autorisé uniquement les usages commerciales uniquement ;

ATTENDU QUE le conseil désire règlementer les roulottes temporaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 2012;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le règlement de zonage no. 2005-32 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**Article 3**

Le plan de zonage du périmètre d'urbanisation plan numéro MIL-ZON-1 est modifié de créer la zone M-12 avec les lots A-1-2-P et A-1-13-P, Rang WG, Canton de Whitton.

Le secteur modifié est illustré sur l'extrait de la carte du plan de zonage annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 4**

La grille des spécifications feuillet 5/5 est modifiée afin d'y inclure la zone M-12 ainsi que les usages suivants :

- *Commerce de détails et ateliers de réparations*
- *Commerce d'appoint*
- *Industrie légère*

Les normes spéciales suivantes s'appliqueront :

- *Dimensions et nombres des bâtiments accessoires et annexes*
- *Alignement requis sur la marge avant*
- *Antennes paraboliques*

**Article 5**

L'article 8.3.2 intitulé Usages temporaires autorisés est modifié afin d'y inclure à la suite la norme suivante :

h) Les roulottes de séjour pour une durée maximale de 21 jours consécutifs sur une propriété résidentielle.

**Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi qui le régit.

---

*Claude Turcotte, maire*

---

*Noëlla Bergeron, sec.-trés.*

---

Avis de motion:	5 décembre 2012
Adoption du premier projet de règlement:	10 décembre 2012
Assemblée publique de consultation:	21 janvier 2013
Adoption du second projet de règlement avec modification :	4 février 2013
Demande d'approbation référendaire:	
Adoption du règlement:	
Approbation de la MRC du Granit	

**Demande d'une rencontre pour dépôt des recommandations relatives au projet de règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres.**

2013-02-4534

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Milan demande une rencontre avec le comité consultatif agricole, responsable d'émettre des recommandations au conseil des maires, dans le cadre des travaux de révision du Schéma d'aménagement, pour déposer des recommandations relatives au contrôle sur l'abattage d'arbres.

**Adoptée.**

**Note additionnelle :** Le comité consultatif agricole de la MRC est formé des maires des municipalités d'Audet, de Saint-Ludger et de Nantes; ainsi que trois représentants de l'UPA : Mme Lyne Girard, M. Faucher et M. René Lapierre.

9. Vente pour défaut de paiement de taxes (résolution pour entreprendre les procédures).

2013-02-4535

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Noëlla Bergeron, soit autorisée à entreprendre les procédures de mise en vente pour défaut de paiement de taxes et à représenter la municipalité lors de la vente aux enchères par la MRC du Granit; en l'absence de Mme Noëlla Bergeron, le maire, Monsieur Claude Turcotte ou l'agente de bureau, Madame Françoise Richard, sont autorisés à représenter la municipalité lors de la vente aux enchères.

**Adoptée.**

10. Entente de service incendie avec la municipalité de Nantes  
.Reporté.

11. Entente de service avec la Ville de Lac-Mégantic : incendie, sauvetage en milieu forestier, en hauteur, en espaces clos, sauvetage nautique ou une intervention pour matières dangereuses.

2013-02-4536

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de prendre des informations et d'organiser une rencontre d'information avec la ville de Lac-Mégantic.

**Adoptée.**

12. Désignation de la personne responsable aux fins de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

2013-02-4537

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Granit s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une politique de gestion des cours d'eau sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique prévoit des ententes avec les municipalités locales conformément à l'article 108 de la loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'entente découlant de cette politique la municipalité locale doit nommer une personne chargée de l'application de la politique sur son territoire;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la municipalité de Milan désigne, l'inspecteur en bâtiment et en environnement en poste pour appliquer la politique de gestion des cours d'eau de la MRC le tout conformément à l'article 5 de l'entente signée en cette matière.

**Adoptée.**

13. Désignation d'un fonctionnaire adjoint aux fins de l'application du Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2002-14.

2013-02-4538

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil des maires de la MRC du Granit a le pouvoir d'adopter des mesures de contrôle intérimaire dans le cadre d'un processus de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2008-14 est entré en vigueur le 13 novembre 2009;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit à l'article 3.3 la nomination d'un fonctionnaire adjoint chargé de l'application du règlement;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Milan désigne Monsieur Richard Boisclair en tant que fonctionnaire adjoint chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2008-14, le tout conformément à l'article 3.3 du même règlement.

**Adoptée.**

14. *Nomination des comités.*

2013-02-4539

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Réjean Paré, Armelle Ruaudel et Richard Boisclair soient renommés sur le comité d'urbanisme et d'hygiène du milieu.*

**Adoptée**

2013-02-4540

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Claude Turcotte, Gaston Denis et Richard Nadeau soient renommés sur le comité des travaux de voirie.*

**Adoptée**

2013-02-4541

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Claude Turcotte, Linda Therrien, Louiselle Rouillard, Richard Boisclair, Nathalie Laplante et Armelle Ruaudel soient renommés sur le comité développement économique.*

**Adoptée**

2013-02-4542

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Jacques Proteau, Richard Nadeau, Gaston Denis, Richard Boisclair et Maurice Richard soient nommés sur le comité sécurité incendie.*

**Adoptée**

2013-02-4543

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Claude Turcotte, Linda Therrien, Jacques Proteau, Maurice Proteau et Richard Nadeau soient nommés sur le comité sécurité civile.*

**Adoptée**

2013-02-4544

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Linda Therrien, Maurice Proteau et Richard Nadeau soient nommés sur le comité de régie interne*

**Adoptée.**

2013-02-4545

*Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que Maurice Proteau et Gaston Denis (remplaçant) soient renommés sur le comité du CIGES*

**Adoptée.**

- 2013-02-4546 15. Indexation de l'échelle salariale.  
 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que l'échelle salariale soit indexée selon Statistiques Canada.  
**Adoptée.**
16. Demande de retrait d'adhésion à l'assurance collective.  
 Reporté.
- 2013-02-4547 17. Assurance collective : nomination d'un mandataire.  
**ATTENDU QUE** le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Malette Actuaires Inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;  
**ATTENDU QUE** la Municipalité de Milan fait partie de ce regroupement;  
**ATTENDU QUE** pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;  
 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Milan mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.  
**Adoptée.**
- 2013-02-4548 18. Calendrier des sessions ordinaires du conseil municipal.  
 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le calendrier des sessions régulières du conseil municipal pour l'année 2013 soit :  
 14 janvier, 4 février, 4 mars, 2 avril, 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 12 août, 3 septembre, 7 octobre, 11 novembre, 2 décembre.  
**Adoptée.**
- 2013-02-4549 19. Demande de changement de statut pour la vidange de l'installation septique.  
 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse le changement du code d'utilisation de « résidence » à « chalet » à Monsieur Daniel La Boissière considérant que la municipalité applique le même mode de tarification pour citoyens.  
**Adoptée.**
- 2013-02-4550 20. Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.  
 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accorde un poste de deux jours par semaine, à raison de 8 heures de travail par jour, à l'inspecteur en bâtiment et en environnement s'il accepte le poste de deux jours par semaine à Marston.  
**Adoptée.**
- 2013-02-4551 21. Rapport de mesures d'urgence.  
 Dépôt du rapport des mesures d'urgence du 31 janvier 2013.  
 Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'entreprendre des démarches pour évaluer le coût d'une génératrice.  
**Adoptée.**
22. Programme de soutien à l'action bénévole.  
 Reporté.
23. Varia.  
 Aucun.

24. Correspondance.

- Journée Internationale des Femmes le 8 mars 2013
- Bulletin informations municipal Municipalité de Stratford
- Campagne 2013 Abat-poussières
- Des économies avec Bell
- Tournée du 25e anniversaire du Carrefour action municipale et famille
- Transmission du projet de règlement no 2012-267 modifiant le Plan d'urbanisme de Marston.
- Congrès 2013 de la Combeq
- Inscription de notre municipalité a la fête des voisins.
- Invitation a adhérer au programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec
- Association Québécoise pour la maitrise de l'Énergie.

2013-02-4552

25. Levée de la session ordinaire.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session ordinaire soit levée. (21 :40 H)  
Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Claude Turcotte, maire,

\_\_\_\_\_  
Noëlla Bergeron, d.g., sec.-très.

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente session. Certificat de crédit no : 2013-02